



Division du 1^{er} Degré
D1D
FM/GG n° 21-042

Le Recteur, Chancelier des Universités,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L211-1, R235-1 à R235-11
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et établissements publics,
Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
Vu l'arrêté préfectoral 2020-03 du 5 octobre 2020 portant composition du Conseil Départemental de l'Education nationale,
Vu l'arrêté de délégation de signature de monsieur le Recteur en date du 24 juillet 2020,
après consultation :
du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) réuni le 12 février 2021,
du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le 12 février 2021,

ARRETE

Les mesures de rentrée 2021, relatives à la répartition des emplois d'enseignement du premier degré dans le département de l'Ariège sont les suivantes :

Article 1 – Emplois destinés au fonctionnement des classes

1.1 Implantations

Ecole de Betchat	1 emploi
Ecole Bélesta (RPI Bélesta, Fougax et Barrineuf)	1 emploi
Ecole élémentaire de Fougax et Barrineuf (RPI Bélesta, Fougax et Barrineuf)	1 emploi
Ecole d'Escosse (RPI Bézac, Escosse)	1 emploi
Ecole de Saint-Jean-de-Verges (RPI Crampagna, Saint-Jean-de-Verges)	1 emploi
Ecole élémentaire Cazalé Pamiers	1 emploi
Ecole élémentaire Lestang Pamiers	1 emploi

1.2 Retraits

Ecole d'Alzen	1 emploi
Ecole maternelle Parmentier Foix	1 emploi
Ecole maternelle La Tour du Crieu	1 emploi
Ecole G. Sand Lavelanet	1 emploi
Ecole élémentaire Lamartine Lavelanet	1 emploi
Ecole de Lérans (RPI Aigues-Vives, Lérans)	1 emploi
Ecole élémentaire Lézat-Sur-Lèze	1 emploi
Ecole de Rieux-De-Pelleport (RPI Bénagues, Rieux-De-Pelleport)	1 emploi
Ecole de Massat (RPI Biert, Massat)	1 emploi
Ecole de Bonnac (RPI Bonnac, Le Vernet)	1 emploi
Ecole de Villeneuve-d'Olmes (RPI Montferrier, Villeneuve-D'olmes)	1 emploi
Ecole de Saint-Lizier	1 emploi
Ecole maternelle Tarascon-sur-Ariège	1 emploi
Ecole de Villeneuve-du-Paréage	1 emploi



Article 2 – Autres mesures

2.1 Implantations

Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) à valence mathématiques rattaché à la circonscription de Saint-Lizier-Ariège-Ouest	1 emploi
Ecole de Saint-Lizier, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) (à valence Troubles du Spectre Autistique)	1 emploi
Brigade départementale de remplacements	5 emplois

2.2 Retraits

Ecole Cazalé Pamiers, Plus de Maîtres que de Classes (PDMQDC)	1 emploi
Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) à valence mathématiques rattaché à la circonscription de Saint-Lizier-Ariège-Ouest	0.75 emploi

Article 3 – Décharges de direction

3.1 Implantations

Ecole de Bélesta	0.25 emploi
Ecole d'Escosse	0.25 emploi
Ecole élémentaire Cazalé Pamiers	0.17 emploi
Ecole élémentaire Lestang Pamiers	0.17 emploi
Ecole élémentaire de La-Tour-du-Crieu	0.17 emploi
Ecole Les Carmes Pamiers	0.17 emploi
Ecole élémentaire de Mazères	0.25 emploi

3.2 Retraits

Ecole maternelle Parmentier Foix	0.25 emploi
Ecole de Massat	0.25 emploi
Ecole maternelle Tarascon-sur-Ariège	0.25 emploi
Ecole de Villeneuve-du-Paréage	0.25 emploi



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ariège

Article 4 – Autre mesure sans conséquence sur les emplois

- Transformation du poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) langues vivantes et maternelle rattaché à la circonscription de Foix, pays de Foix, ASH en Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) langues vivantes et régionale (Occitan) et enseignement maternelle (même rattachement).

Foix, le 15 février 2021,
Pour la Recteur par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique,
Des services de l'Education nationale,

Jean-Luc Duret